

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022
L'Officiel n° 15
Du 04 Janvier 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

meilleurtaux.com

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 16/12/2021

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Etant membre de l'Entente Sportive Malvoise, et ce club étant engagé dans le championnat *féminines seniors à 11*, le Président de la Commission, Yves GIRARD n'a pas participé à la présente décision.

Assiste, Damien TRASTET

Féminines seniors à 11

Rencontre n° 23929976 du 5/12/2021

FC Briolet /Alaric 1 – UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM 1

Vu la feuille de match papier,

Vu la réserve du FC Briolet/Alaric confirmée le 05/12/2021,

Vu le rapport de l'arbitre,

Vu les documents déposés par l'arbitre au District fournis par le club de UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM le jour du match,

Vu le PV de la commission du statuts et règlements du 09/12/2021

Vu la réponse de UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM par courriel officiel en date du 13/12/2021

Il ressort qu'au jour de la rencontre,

les joueuses suivantes :

HOARAU Floriane / N° de licence **2545056978**

SAVERYS Alison / N° de licence **2546326104**

HERPELINCK Julie / N° de licence **2546934464**

Ont participé à la rencontre sans licence valide pour la saison 2021/2022 (saisie le 09/11/21 mais incomplètes)

Et que les joueuses suivantes :

DEIGUELDJAR Chimène / N° de licence **2547886907**

BOUZANE Océane / N° de licence **2546394345**

BELLOUKA Sarra / N° de licence **2547056194**

EL BAIZI Sohane / N° de licence **2548220178**

GERBE Jade / N° de licence **2547382024**

LE FLOCH Anouck / N° de licence **9603273349**

Ont participé à ladite rencontre sans licence pour la saison 2021/2022

Par ailleurs, concernant la rencontre FU Narbonne 2 – UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM, il ressort que les joueuses :

ABBOU Manal / N° de licence 9603529012

BOUTCHACHA Zohra / N° de licence 9603594165

ont participé à la rencontre sans licence.

La commission décide en vertu des articles :

- 187-2 des RG de la FFF
- 10-4 des dispositions communes des compétitions District

De donner match perdu par pénalité au club de UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM pour les rencontres suivantes :

- BRIOLET/ALARIC - UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM 3 (3pts) – o (-1pt)
- FU NARBONNE 2 - UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM 4 (3pts) – o (-1pt)

Les frais de confirmation des réserves (32€) sont portés au Débit du compte de l'UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM.

Les frais d'évocation (80€) sont portés au débit du compte de l'UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM.

AMENDE pour non-présentation de licences : 160 € (20 € par licence)

- 6 joueuses pour la rencontre BRIOLET/ALARIC - UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM
- 2 joueuses pour la rencontre FU NARBONNE 2 - UNION ST ESTEVE ESP. PERPIGNAN MM

La commission décide de transmettre le dossier à la Commission départementale des arbitres pour la gestion administrative de l'avant match.

Par ailleurs, compte tenu de la gravité des faits reprochés, la commission transmet le dossier à la commission de discipline.

Compétition D2 B

HAUT MINERVOIS OL. 2 – CONQUES US 2

Rencontre n° 23528287 du 12/12/21

Vu la FMI,

Vu les réserves du HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE dument confirmées par mail le 12/12/21 portant sur la participation et la qualification des joueurs de l'US CONQUES 2.

La commission, après avoir vérifié l'ensemble des licences, confirme que l'ensemble des joueurs de l'US CONQUES 2 étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

La commission rejette donc la réserve portée par le HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Les droits de confirmation (32€) seront portés au débit du compte du HAUT MINERVOIS OL.

Le Président de la Commission


Yves GIRARD

Commission des Jeunes

Réunion du 17 décembre 2021

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Mr ALAIN DROUIN, JEROME TISSEUR, LAURENT VOURIOT

DAP : Yoann VINCENT (excusé)

Excusés : JIHED TAYEBI, PATRICE BOFFELLI, Patrick MABURUKI, SAMUEL ALINS, GUILLAUME GOGUET, LUDOVIC GALINIER

ORDRE DU JOUR

- **Vérification feuilles de match**
- **Courrier**
- **Rappel documents à transmettre**
- **Tirage coupe U13 et challenge U13**

Catégories U6-U7 et U8-U9



- La journée Noël Solidaire a été reporté au Samedi 22/01 mêmes lieux et mêmes heures.
- L'action portera le nom de rentrée solidaire
- Une collecte sera effectuée et les fonds iront au resto du Coeur ou autre association solidaire.

Catégorie U11

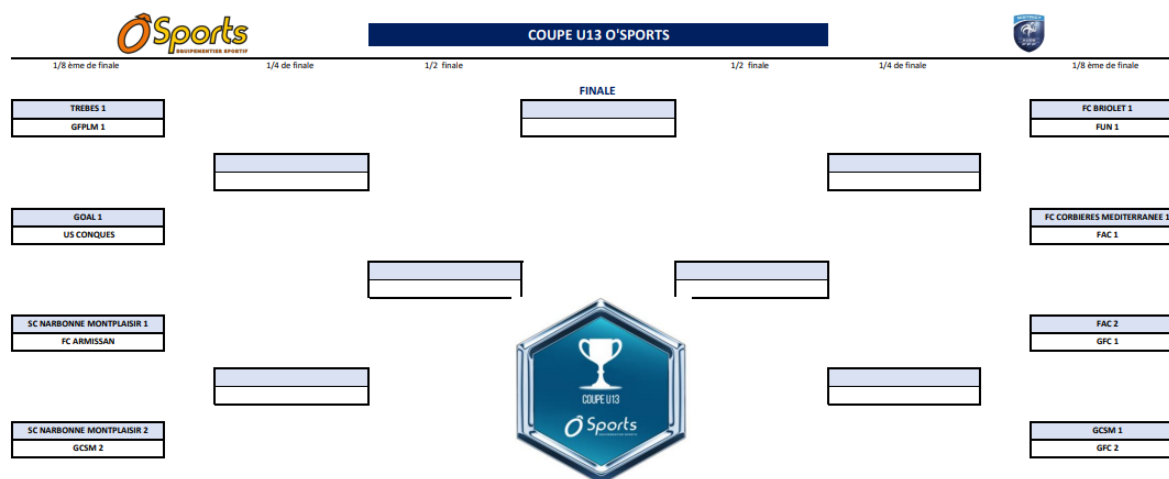
- Début de la phase 2 et reprise des critères le 22/01
- Proposition aux clubs de faire des équipes U10 dans la mesure du possible afin de les faire jouer ensemble.

Catégorie U13

- U13 : reprise le **08 Janvier** pour le Challenge départemental

CHALLENGE U13																							
 <table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE A</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FC CORBIERES MEDITERRANEE 2</td> </tr> <tr> <td>TREBES FC 2</td> </tr> <tr> <td>FC BRIOLET 2</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : FCCM 2</td> </tr> </tbody> </table>	POULE A	FC CORBIERES MEDITERRANEE 2	TREBES FC 2	FC BRIOLET 2	Club Recevant : FCCM 2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENTENTE ARZENS - ALZONNE 2</td> </tr> <tr> <td>FC LAUQUET</td> </tr> <tr> <td>GFPLM 2</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : ENT ARZENS ALZONNE</td> </tr> </tbody> </table>	POULE B	ENTENTE ARZENS - ALZONNE 2	FC LAUQUET	GFPLM 2	Club Recevant : ENT ARZENS ALZONNE	<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RC BADENS RUSTIQUE</td> </tr> <tr> <td>HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE</td> </tr> <tr> <td>RC PIEUSSE</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : RC BADENS RUS.</td> </tr> </tbody> </table>	POULE C	RC BADENS RUSTIQUE	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE	RC PIEUSSE	Club Recevant : RC BADENS RUS.	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LUC FC</td> </tr> <tr> <td>UF LEZIGNAN 1</td> </tr> <tr> <td>TRAPEL PENNAUTIER FC 1</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : LUC FC</td> </tr> </tbody> </table>	POULE D	LUC FC	UF LEZIGNAN 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 1	Club Recevant : LUC FC
POULE A																							
FC CORBIERES MEDITERRANEE 2																							
TREBES FC 2																							
FC BRIOLET 2																							
Club Recevant : FCCM 2																							
POULE B																							
ENTENTE ARZENS - ALZONNE 2																							
FC LAUQUET																							
GFPLM 2																							
Club Recevant : ENT ARZENS ALZONNE																							
POULE C																							
RC BADENS RUSTIQUE																							
HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE																							
RC PIEUSSE																							
Club Recevant : RC BADENS RUS.																							
POULE D																							
LUC FC																							
UF LEZIGNAN 1																							
TRAPEL PENNAUTIER FC 1																							
Club Recevant : LUC FC																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE E</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FC FLEURY</td> </tr> <tr> <td>ENTENTE MALEPERE CAUX</td> </tr> <tr> <td>LIMOUX FC</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : FC FLEURY</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>à confirmer le lieu de cette poule</small></p>	POULE E	FC FLEURY	ENTENTE MALEPERE CAUX	LIMOUX FC	Club Recevant : FC FLEURY	<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FC ALARIC</td> </tr> <tr> <td>LE COUGAING FC</td> </tr> <tr> <td>FUN 2</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : FC ALARIC</td> </tr> </tbody> </table>	POULE F	FC ALARIC	LE COUGAING FC	FUN 2	Club Recevant : FC ALARIC	<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>US MINERVOIS</td> </tr> <tr> <td>GOAL 2</td> </tr> <tr> <td>TRAPEL PENNAUTIER FC 2</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : US MINERVOIS</td> </tr> </tbody> </table>	POULE G	US MINERVOIS	GOAL 2	TRAPEL PENNAUTIER FC 2	Club Recevant : US MINERVOIS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>POULE H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FC QUILLAN</td> </tr> <tr> <td>ENTENTE ARZENS - ALZONNE 1</td> </tr> <tr> <td>UF LEZIGNAN 2</td> </tr> <tr> <td>Club Recevant : FC QUILLAN</td> </tr> </tbody> </table>	POULE H	FC QUILLAN	ENTENTE ARZENS - ALZONNE 1	UF LEZIGNAN 2	Club Recevant : FC QUILLAN
POULE E																							
FC FLEURY																							
ENTENTE MALEPERE CAUX																							
LIMOUX FC																							
Club Recevant : FC FLEURY																							
POULE F																							
FC ALARIC																							
LE COUGAING FC																							
FUN 2																							
Club Recevant : FC ALARIC																							
POULE G																							
US MINERVOIS																							
GOAL 2																							
TRAPEL PENNAUTIER FC 2																							
Club Recevant : US MINERVOIS																							
POULE H																							
FC QUILLAN																							
ENTENTE ARZENS - ALZONNE 1																							
UF LEZIGNAN 2																							
Club Recevant : FC QUILLAN																							
<small>Tour de Coupe le 08/01/2022</small>																							

- La coupe O'Sport sera jouée le 12 Février
- Les équipes surlignées en bleu recevront



- Score non saisie

Niveau 1

FUN – SCNM

26€ d'amende club du FUN

Niveau 3 – Poule A

FFC – FUN

26€ d'amende au club de Fleury

FUN₃ – UFL₂

26€ d'amende au club du FUN

FFC – UFL

26€ d'amende au club de Fleury

FUN – MJC Gruissan

26€ d'amende au club du FUN

MJC Gruissan – Armissan

26€ d'amende au club MJC Gruissan

Armissan – UFL

26€ d'amende au club de Armissan

MJC Gruissan – UFL

26€ d'amende au club de MJC Gruissan

FUN – MJC Gruissan

26€ d'amende au club du FUN

GCSM₄ – MJC Gruissan

26€ d'amende au GCSM

FUN₂ – GCSM₄

26€ d'amende au club du FUN

Niveau 3 – Poule C

Le LAUQUET – SALLES/L'HERS **26€ d'amende au club du LAUQUET**

Catégories U15 et U17

- Les matchs de coupe en retard seront joués le 18/12
- Pour les matchs en retard de championnat des 4 et 11/12, il est demandé aux clubs d'un commun accord entre les clubs de jouer au moins un match de retard avant le 17/02.
- Les clubs devront prévenir le secrétariat du district dans la mesure du possible 7 jours avant, afin de pouvoir affecter un arbitre à la rencontre.
- Le calendrier très chargé nous donne peu de marge de manœuvre nous comptons sur la bonne volonté des clubs et des éducateurs afin de pouvoir rattraper le plus de match possible.

Le Président

M. David Carrasco



Commission Futsal

Réunion du 21 décembre 2021

Président : Mr Sylvain CANITROT

FORMATION ANIMATEUR FUTSAL

Samedi 22/01/22 et Samedi 29/01/22 au District de l'Aude à Carcassonne.

Inscription avant le 12 Janvier 2022 sur le site du District ou de la Ligue.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

. Le report du match SF Carcassonne/SCN Montplaisir prévue initialement le 17/12/2021, devra se jouer le 25/02/2022, sous réserve qu'une date soit trouvée avant entre les deux clubs.

. A ce jour, pas d'installation pour recevoir les rencontres à domicile pour le club de SC Narbonne Montplaisir, celui-ci devra régulariser sa situation **au plus tard le 17/01/2022.**

Passé ce délai, le SC Narbonne Montplaisir devra jouer toutes ses rencontres à l'extérieur.

RAPPEL REGLEMENT EQUIPES CHAMPIONNAT DISTRICT

. Au moins un licencié dirigeant doit être présent sur la FMI (ou feuille de match) et sur le banc de touche lors des rencontres officielles.

. A défaut de FMI, le retour de la feuille de match doit se faire sous 48h, passé ce délai une sanction financière peut être prononcée par la commission statut et règlement.

. Un référent COVID doit être nommé dans chaque club.

. Une avance de 200€ sur les frais d'arbitrage devaient être transmise au secrétariat avant le lancement du championnat, si ce n'est pas fait, merci aux clubs de régulariser leur situation.

JOURNEE PROMOTIONNELLE FUTSAL

Le 15/01/2022 au gymnase Charles Cros à Carcassonne.

. 14h00 : Rencontre entre sélection de joueurs audois.

(3 joueurs par clubs dont l'équipe 1 évoluant en Ligue. 2 joueurs par clubs dont l'équipe 1 évolue en District.)

. 16h00 : Toulon / Beaucaire.

Sylvain Canitrot, Président de la commission futsal, prendra contact avec les responsables des équipes concernant la sélection des joueurs audois.

CHALLENGE FEMININ

Dimanche 16/01/2022 de 9h00 à 14h00 au gymnase Charles Cros à Carcassonne.

Équipes inscrites :

Luc, Malves, Malepère, Trapel, USEPMM.

PLATEAUX JEUNES DISTRICT FUTSAL

. Catégorie U7 (19/02/2022) :

Malepère, Pieusse, Corbières Med., Le Cougaing, Malves, Sporting Carcassonne, Carcassonne Futsal.

. Catégorie U9 (26/02/2022) :

Luc, Malepère, Sporting Carcassonne, Pieusse, Corbières Med., Le Cougaing, Malves.

. Catégorie U11 (05/03/2022) :

Malepère, Sporting Carcassonne, Pieusse, Corbières Med., Malves, Carcassonne Futsal.

Le Président

M. CANITROT Sylvain

